

DELIBERATION N° 82/118 : CHAMBRE D'AGRICULTURE/COMMISSION COMMUNALE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES /  
DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL - PROPOSITION D'UN DELEGUE DU  
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur REINSTADLER informe l'Assemblée de la prochaine révision des listes électorales en vue des élections en 1983 des membres des Chambres d'Agriculture, qui ont été redéfinies par décret N° 82-688 du 3 Août 1982.

L'article R 511-16 du décret susvisé prévoit que les listes électorales sont établies par une Commission Communale présidée par le Maire et comprenant en outre deux membres qui doivent être l'un et l'autre électeurs aux Chambres d'Agriculture :

- un délégué du Conseil Municipal,
- un délégué du Commissaire de la République.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide :

- de désigner comme délégué du Conseil Municipal :
  - . Monsieur PERNOT René, Chef d'exploitation, né le 2 Juin 1914 à SAINT-MARD (M. & M.), domicilié rue de la Gare à LUDRES
  
- de proposer en vue de sa désignation par le Commissaire de la République :
  - . Monsieur CHONE François, Chef d'Exploitation, né le 23 Novembre 1928 à NANCY (M. & M.) domicilié Route de Fléville à LUDRES.